

**Modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie (1<sup>ère</sup> tranche) -  
Appel d'offres pour l'acquisition de matériel de conception et de production  
de documents - Adoption du cahier des charges**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Doté d'équipements de photocomposition achetés en 1981 (2 écrans et 1 unité de flashage), l'atelier imprimerie de la Ville de Besançon se trouve confronté à des difficultés de fonctionnement liées à la vétusté du matériel (pannes, coûts d'entretien importants), et ne dispose pas des outils lui permettant d'effectuer facilement et rapidement la mise en page des nombreux documents élaborés par les services municipaux.

Après étude, il apparaît nécessaire de revoir le fonctionnement et les équipements de l'atelier imprimerie, pour conserver une qualité de service et des coûts de revient compétitifs.

Ceci doit se traduire notamment par le changement des équipements de photocomposition, et l'évolution du matériel d'impression et de reproduction.

La première étape de cette évolution concerne donc le remplacement des équipements actuels de photocomposition par deux postes de travail de type micro-ordinateur, reliés à une unité de flashage. Le montant de l'investissement envisagé est d'un million de francs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges élaboré à cet effet, et à signer les marchés à intervenir sachant que cet investissement serait financé en 1991 pour 500 000 F sur les crédits inscrits au BP chapitre 900.0/2147 code projet 91031 code service 20500, le solde en 1992.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.